



Traité Chévi'it

Michna 7 - Chapitre 9

כיוצא בו, המשכיר בית לחברו עד הגשמים, עד שתד רביעה
שנייה; המודר הניה מחברו עד הגשמים, עד שתד רביעה
שנייה. עד אימתי עניים נכנסים לפרדסות, עד שתד רביעה
שנייה; מאימתי נהנין ושורפין בתבן ובקש של שביעית, משתד
רביעה שנייה.

De la même façon, celui qui loue sa maison à autrui « jusqu'à l'époque des pluies », c'est jusqu'aux deuxièmes pluies d'automne [que la maison sera louée]. Celui qui s'est interdit tout profit venant d'autrui « jusqu'à l'époque des pluies », c'est jusqu'aux deuxièmes pluies d'automne [qu'il devra respecter son vœu]. Jusqu'à quand les pauvres rentrent-ils dans les jardins ? Jusqu'aux deuxièmes pluies d'automne. A partir de quand tire-t-on profit et brûle-t-on la paille et le foin de la septième année ? Jusqu'aux deuxièmes pluies d'automne.



Lois & Récits de POURIM

Comprendre le sens et appliquer les lois de la joyeuse fête de Pourim. L'histoire détaillée de la Méguila d'Esther, réflexions sur la vraie joie"..."

Commandez : Tel. (Fr) : +33.1.80.91.62.91 - (Isr) : +972.77.466.03.32 - www.torah-box.com/editions